

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22155**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Spécialiste-conseil en biens et services culturels

Nouvel intitulé : Spécialiste-conseil en biens et services culturels

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ECAD consultants - IESA (Institut d'études supérieures des arts)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132g Arts appliqués à la communication et à l'audiovisuel

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les principales activités du spécialiste-conseil en biens et services culturels sont : - La définition et mise en oeuvre de projets de valorisation du patrimoine artistique, culturel et naturel

- L'authentification et l'évaluation marchande des oeuvres sur un marché national et international

- La conception, la production et la logistique d'événementiels culturels

- La conception et mise en oeuvre de stratégies de communication et de diffusion, en particulier par le moyen des NTIC

Capacités attestées : - Maîtrise des techniques de conduite de diagnostic ou d'expertise selon une méthodologie éprouvée

- Connaissance et maîtrise des techniques de veille sur les spécificités économiques, juridiques, fiscales et sociologiques de l'environnement et des marchés culturels afin de prendre en compte ces éléments lors de la conduite d'un projet

- Connaissance et maîtrise des techniques communication, de travail en équipe, d'animation d'un réseau.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le champ d'intervention du spécialiste-conseil en biens et services culturels comprend le secteur privé, public, associatif, territorial et implique des entreprises et institutions de taille extrêmement variable.

Types d'emplois accessibles : - antiquaire, galeriste

- expert

- médiateur culturel

- agent de développement du patrimoine

- animateur de sites patrimoniaux

- organisateur d'événements

- chargé de communication

- chargé d'édition multimédia

- spécialiste-conseil en biens et services culturels

Codes des fiches ROME les plus proches :

D1201 : Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion

G1102 : Promotion du tourisme local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre 'spécialiste-conseil en biens et services culturels' comporte plusieurs unités de certificat, certaines dites 'fondamentales', d'autres de 'spécialité'.

Les unités fondamentales portent sur 5 composantes majeures :

- Droit et Gestion du Patrimoine

- Histoire de l'art et des civilisations

- Méthodologie et outils du diagnostic et de l'expertise

- Pratique des NTIC et de la bureautique

- Anglais culturel

Les unités de spécialisation se rattachent à quatre grandes activités :

- L'expertise en peinture et arts graphiques

- L'expertise en mobilier et objets d'art

- La médiation culturelle

- L'édition et la communication multimédia culturelles

Les épreuves de validation associe des épreuves écrites ou orales de validations pour chaque discipline/certificat, des épreuves écrites d'admissibilité et un oral final.

Des réalisations personnelles ou collectives (lorsque l'apport du candidat peut-être spécifié) peuvent être prises en compte dans le

processus de certification.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Universitaires et scientifiques (60%) ; professionnels et enseignants (40%)
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Universitaires et scientifiques (60%) ; professionnels et enseignants (40%)
En contrat de professionnalisation	X	Professionnels (60%) ; enseignants (40%)
Par candidature individuelle	X	Universitaires et scientifiques (60%) ; professionnels et enseignants (40%)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	5 membres Pourcentage des membres extérieurs à l'organisme délivrant la certification : 60% : le président ainsi que deux représentants qualifiés des professions, l'un employeur, l'autre salarié

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Le Titre Spécialiste en Biens et Services Culturels est inscrit sur la liste des diplômes admis en dispense des diplômes nationaux en histoire de l'art, arts appliqués, archéologie ou arts plastiques requis pour diriger des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques. (Arrêté du 16 septembre 2004, modifiant l'arrêté du 8 avril 2002, publié au Journal Officiel du 28 septembre 2004)	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012. Certification délivrée par Institut d'Etudes Supérieures des Arts (IESA) - ECAD Consultant.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé "Spécialiste-conseil en biens et services culturels" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 31 décembre 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Spécialiste en biens et services culturels'.

Arrêté du 29 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Spécialiste des arts plastiques, option mobilier et objet d'art et option peinture et arts graphiques'.

Arrêté du 16 septembre 1991 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1991 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Titre de l'IESA, option peinture et arts graphiques et option mobilier et objets d'art'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

25 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

<http://www.iesa.fr>

Lieu(x) de certification :

INSTITUT D'ETUDES SUPERIEURES DES ARTS (IESA) 5, avenue de l'Opéra - 75001 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IESA - 5, avenue de l'Opéra 75001 Paris

01 42 86 57 01 - iesa@iesa.fr

IESA Lyon - 2 Place Antonin Jutard - 69003 Lyon

04 26 49 85 70 - iesa.lyon@iesa.fr

Historique de la certification :

Anciens libellés de la certification : - Titre de l'IESA, option peinture et arts graphiques et option mobilier et objets d'art'(Arrêté du 16 septembre 1991 publié au Journal Officiel du 13 octobre 1991)

- Spécialiste des arts plastiques, option mobilier et objet d'art et option peinture et arts graphiques (Arrêté du 29 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 21 décembre 1996)

- Spécialiste en biens et services culturels (Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003)

Certification précédente : Spécialiste-conseil en biens et services culturels

Certification suivante : Spécialiste-conseil en biens et services culturels